

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3733)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 3

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Proroger la politique par décret exceptionnellement accordé au Premier ministre du 1er avril 2021 au 30 septembre 2021 n'est plus supportable.

Quel est le respect des libertés des Français ?

Quel rôle joue encore le Parlement ? Les députés ont disposé de moins de 24 heures pour amender ce texte !

Quel respect pour notre régime démocratique ? La France aura été dans un régime d'urgence sanitaire pendant plus d'un an et demi.

La France deviendrait-elle une démocratie illibérale ? Alors que le Gouvernement aime à condamner la Hongrie et à considérer que « l'ordre juridique spécial » contre le coronavirus mis en place en mars dernier par ce pays avait été une atteinte à l'état de droit, il serait peut-être temps de regarder notre propre situation.